
Extrait de la lettre du citoyen Allemand, capitaine de la frégate La Carmagnole, datée de la baie de Cancale, le 21 frimaire, relatant ses prises maritimes, lors de la séance du 27 frimaire an II (17 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Extrait de la lettre du citoyen Allemand, capitaine de la frégate La Carmagnole, datée de la baie de Cancale, le 21 frimaire, relatant ses prises maritimes, lors de la séance du 27 frimaire an II (17 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) p. 590;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38882_t1_0590_0000_6;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

dans l'âme de nos jeunes républicains la sainte flamme de la liberté que les vicéges de Vesta avaient de soin à entretenir le feu sacré sur l'autel de l'antique déesse. Tandis que les mains viriles s'occupent aux travaux robustes, on voit nos intéressantes républicaines employer leurs mains délicates aux tâches qui leur conviennent. On voit des jeunes filles préparer la charpie qui doit arrêter un sang précieux, mais qui appartient spécialement à la patrie, avec autant de calme qu'elles auront de joie à tresser des couronnes civiques destinées à des vainqueurs chéris. Oh ! que la liberté est forte, quand elle est secondée par les mobiles les plus puissants sur le cœur humain.

« Je l'aurais encore parlé de Granville, citoyen Président, si les circonstances m'eussent permis d'exécuter le projet que j'avais conçu d'une fête funéraire en l'honneur des mêmes des défenseurs de la patrie qui ont péri au siège de cette place. Mais je n'y ai pas été plutôt de retour, après avoir visité d'autres parties de ce département, que j'ai reçu une lettre du comité de Salut public qui m'appelle à Saint-Malo. Ainsi l'hommage funèbre destiné aux glorieuses victimes que j'ai vu tomber à mes côtés est suspendu, mais il n'en aura pas moins lieu. Il faut élever un monument durable sur les ruines d'une partie de cette cité fidèle; il faut jeter des fleurs sur les cendres des héros; il faut répandre un baume sur le cœur saignant de leurs familles. La République a déjà accordé son assistance à cette partie d'elle-même, mais ce n'est qu'à la patrie qu'il appartient de consoler la nature par l'appareil de la gloire et de la sensibilité.

« Je vais me rendre à ma nouvelle destination. Les Anglais ne souilleront point un sol d'où la Vendée est à jamais bannie.

« LE CARPENTIER. »

Le citoyen Jean-Bon-Saint-André, représentant du peuple dans les départements maritimes, mande de Cherbourg, par sa lettre du 23 frimaire, que la Convention verra avec plaisir l'extrait de la lettre du citoyen Allemand, capitaine de la frégate *la Carmagnole*. Par cet extrait le citoyen Allemand rend compte, qu'étant parti de Brest le 28 brumaire, il est arrivé à la baie de Cancale le 20 frimaire avec une contrariété de vents constants; que chemin faisant il a pris cinq bâtiments, dont trois neutres chargés de blé, allant en pays ennemis, qu'il a expédiés pour Morlaix et Isle-de-Bas; qu'il en a envoyé un autre chargé de goudron à Brest et une corvette anglaise de 22 canons, armée en guerre et marchandises, doublée en cuivre, devant aller à la côte de Guinée, qu'il a amenée avec lui à Cancale.

Insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre de Jean-Bon-Saint-André (2).

Le représentant du peuple dans les départements maritimes, au Président de la Convention nationale.

« Citoyen Président,

« La Convention verra avec plaisir par l'extrait ci-joint de la lettre du citoyen Allemand,

capitaine de la frégate *la Carmagnole*, que la marine de la République en poursuit avec vigueur les ennemis. Cette frégate, réunie à la *Galathée* et à l'*Engageante*, vient d'envoyer, dans divers ports, cinq prises ennemies, parmi lesquelles se trouve une corvette de 22 canons que je vais faire visiter, et si elle convient à la Nation, elle sera bientôt en mesure de servir contre ses ennemis.

« JEAN-BON-SAINT-ANDRÉ.

« A Cherbourg, le 23 frimaire an II de la République, une et indivisible. »

Extrait de la lettre du citoyen Allemand, capitaine de la frégate de la République la Carmagnole, datée de la baie de Cancale le 21 frimaire, l'an II de la République, une et indivisible (1).

Je suis parti de Brest le 28 brumaire et ne suis arrivé que le 20 frimaire à la baie de Cancale, ayant été constamment contrarié jusqu'à mon arrivée par les vents d'Est et d'Est-Sud-Est.

J'ai pris chemin faisant cinq bâtiments, dont trois neutres chargés de blé allant en pays ennemi. Je les ai expédiés pour Morlaix et île de Batz avec ordre d'attendre que je les envoie chercher sous escorte pour Saint-Malo, cette partie de la côte manquant plus particulièrement de vivres. J'en ai envoyé un autre chargé de goudron à Brest, et une corvette anglaise de 22 canons armée en guerre et marchandises, doublée en cuivre, devant aller à la côte de Guinée, que j'ai menée avec moi à Cancale, ne pouvant l'expédier pour Saint-Malo, tout desuite, n'ayant pas de pratique de la côte, lors de mon arrivée, à lui donner.

Vous voyez, citoyen représentant, qu'ayant été très malheureux par la contrariété des vents, j'en ai été en quelque sorte dédommagé par la prise de ces cinq navires, surtout par les trois premiers qui nous sont bien nécessaires, en ce que nous ne serons plus, d'ici à quelque temps, obligés d'avoir recours à Brest pour avoir des vivres (2).

Pour copie conforme :

JEAN-BON-SAINT-ANDRÉ.

La Société républicaine de Couvin, département des Ardennes, instruit la Convention nationale d'un trait civique et généreux des citoyens soldats du 6^e bataillon de la Marne, en détachement en cette commune, qui, ayant reçu 10 livres du citoyen Poulet pour s'être portés à éteindre le feu pris à sa cheminée, ont offert cette somme à la société pour organiser les jeunes gens de la première levée, en y ajoutant encore 59 livres 10 s. ; cette Société a aussi, de son côté, procuré à ces jeunes gens 372 liv. 9 s. en argent, 49 che-

Bulletin de la Convention du 7^e jour de la 3^e décade du 3^e mois de l'an II (mardi 17 décembre 1793).

(1) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 801. *Bulletin de la Convention* du 7^e jour de la 3^e décade du 3^e mois de l'an II (mardi 17 décembre 1793); *Moniteur universel* [n^o 89 du 29 frimaire an II (jeudi 19 décembre 1793), p. 358, col. 3].

(2) Applaudissements, d'après les *Annales patriotiques et littéraires* [n^o 351 du 28 frimaire an II (mercredi 18 décembre 1793), p. 1587, col. 1].

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 285.

(2) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 801.